



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RICARD - MM ALBA - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à M. François FOURES.

M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

N° 2018/69

Objet : Projet de pôle de services sur la Commune de Vielmur/Agout : attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout est dotée de compétences larges dans de nombreux domaines dont notamment les compétences petite enfance (Crèches, Relais d'Assistantes Maternelles), enfance (ALSH) et culture (Médiathèque).

A ce titre et suite au constat que l'ensemble des services de la CCLPA (crèche, alsh et médiathèque) sur la Commune de Vielmur-sur-Agout sont actuellement dans des locaux anciens, il a été décidé de réaliser un pôle de services intercommunal sur cette commune qui regroupera en un même lieu ces trois services publics complémentaires, mais aussi qui permettra de mutualiser certains postes de travaux et donc de réaliser des économies.

C'est pourquoi, dans un premier temps, un avis d'appel public à concurrence pour confier une mission de maîtrise d'œuvre complète a été lancé le 14 février 2018. La date de remise des offres était fixée au 16 mars 2018 à 14h00.

Le marché a été passé selon la procédure adaptée et en application des articles 27 et 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. Cette consultation était ouverte aux équipes qui possédaient les compétences ci-après, à savoir : architecte, BET structure, Economiste de la construction, BET thermiques et fluides et BET acoustique.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique (60%) appréciée à l'aide du mémoire technique fourni et du prix (40%). Vingt offres ont été reçues pour cette mission.

Après examen du rapport d'analyses des offres, les membres de la commission d'appel d'offres, réunis le 4 juin 2018, proposent de retenir le groupement dont le mandataire est le cabinet d'architecture AXEL LETELLIER situé 12, rue des vases à TOULOUSE pour un montant de 99.417,50 € HT soit 119.301 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant, comme proposé par les membres de la Commission d'Appel d'Offres, avec le groupement et le montant mentionné ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 27 juin 2018.

Le Président,

Raymond GARDELLE

